



ainés

Marie Beaulieu, Ph.D.,
titulaire de la Chaire de recherche sur la
maltraitance envers les personnes âgées,
professeure, École de travail social de
l'Université de Sherbrooke



POUR EN FINIR AVEC L'EXPRESSION « MA PETITE MADAME! » LUTTER CONTRE L'ÂGISME ET LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

L'âgisme, vous connaissez ? Ce terme a été inventé par le gérontologue Robert Butler en 1969 pour décrire la discrimination envers des gens uniquement parce qu'ils sont vieux ! Par analogie, l'âgisme est comparé au sexisme (discrimination basée sur le sexe) et au racisme (discrimination basée sur la race). Cependant l'âgisme en diffère, car il entraîne des attitudes préjudiciables face à un groupe de personnes que nous risquons tous de devenir, à savoir une personne âgée, contrairement au racisme et au sexisme (puisque les changements de sexe et de race sont rares !). Ainsi, être âgiste comprend le paradoxe de nier ce qui nous guette tous un peu plus à chaque jour, soit de se transformer en une personne ayant des cheveux gris, des rides, de la presbytie, etc.

Comme tout préjugé qui teinte les attitudes et les comportements, l'âgisme est souvent subtil et blessant. L'expression répandue « ma petite madame » est un exemple flagrant du manque de considération de l'adulte âgé, qui est ici comparé à un enfant. Le mot « petite » laisse entendre que la personne est diminuée, voire qu'elle a besoin de protection. En fait, l'âgisme est empreint de paradoxes. Prenons l'exemple de la contribution économique des aînés à la société. D'un côté, certains citoyens se plaignent que les aînés coûtent cher à la société civile, car ils ne rapportent plus directement en décaissant leurs revenus de pension plutôt qu'en travaillant. De l'autre côté, certains citoyens décrivent le fait que les aînés qui poursuivent leurs activités rémunérées sur le marché du travail prennent la place des jeunes et les empêchent ainsi d'accéder à des emplois bien payés et menant à des conditions stables de travail ! Et vous, qu'en pensez-vous ?

On aimerait bien croire que l'âgisme est lié à un problème de personnalité ou à certains attributs individuels. Mais la recherche ne permet pas de définir un type de personne prédisposé à être âgiste. En d'autres mots, ce mal nous guette tous un peu. Plusieurs théories tentent d'expliquer les origines de l'âgisme. Une d'entre elles, fortement répandue, l'aborde par le *management* de la terreur (horrible nom me direz-vous). Elle pose l'âgisme comme la peur de ce que représente une personne âgée, soit un possible affaiblissement du corps et de la cognition, voire ultimement sa finitude : la mort ! Cette peur peut nous amener à créer une distance et même à discriminer tout ce qui peut moindrement nous rappeler le vieillissement et l'éventuelle fin de vie.

L'âgisme est souvent posé comme un socle à la maltraitance. Par là, on sous-entend que plus une société est âgiste, plus grands sont les risques que la maltraitance s'y installe. Par maltraitance, nous référons à la définition de l'Organisation mondiale de la Santé, adoptée par le Québec dans son *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015* qui énonce qu'« il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée ». La maltraitance peut être de nature physique, sexuelle, psychologique, matérielle ou financière. Elle englobe aussi la négligence ainsi que la violation des droits.

En tant que chercheur dans le domaine de la maltraitance envers les personnes âgées, je suis frappée de la ténacité d'un propos âgiste face aux personnes âgées maltraitées. Pensant bien faire, les gens me disent « Ah, tu t'intéresses aux personnes âgées vulnérables ! ». Je n'ose pas toujours les contredire, mais cette idée est erronée. En fait, je m'intéresse à toutes les personnes âgées, qu'elles soient objectivement vulnérables (par souci de santé, de mémoire, d'isolement social, de méconnaissance des services ou autre) ou non. Bien sûr, les aînés vulnérables sont considérés comme étant des cibles potentielles de maltraitance, mais la maltraitance ne s'explique pas uniquement par la vulnérabilité de la personne âgée. Comme on l'a vu précédemment, la maltraitance

se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, ce qui pose donc l'enjeu de l'interaction entre des personnes, donc de l'entourage de la personne âgée. Ainsi, une personne objectivement très vulnérable peut ne jamais être maltraitée, car son environnement personnel et social est adéquat. Inversement, et j'oserais dire malheureusement, une personne âgée non objectivement vulnérable peut être maltraitée, car une personne de confiance tire avantage de cette relation. On n'a qu'à penser ici aux victimes de Earl Jones (ce faux conseiller financier, car il n'a jamais été enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers) qui avait établi une relation de confiance de longue date avec ses clients investisseurs. Ses victimes âgées étaient, pour la plupart, loin d'être vulnérables et voulaient simplement investir leur fonds de pension pour le faire fructifier. Tristement, elles n'étaient pas vulnérables en amont de la maltraitance, mais certaines le sont devenues en aval de cette extorsion, allant même jusqu'à devoir demander assistance pour subvenir à leurs besoins de base.

Comment penser la lutte contre l'âgisme et par conséquent contre la maltraitance au sein de nos municipalités québécoises ? Je pense fortement que le programme *Municipalité amie des aînés (MADA)* constitue un levier intéressant. D'abord, la mise en œuvre de la démarche nécessite la création d'un comité de pilotage dans lequel les aînés et les associations qui les représentent occupent des sièges qui leur sont réservés. Ce faisant, on reconnaît la contribution des aînés à toutes les phases du projet, soit de son idéation à sa réalisation et son évaluation. Ensuite, la phase du diagnostic constitue une occasion unique d'entendre les aînés de divers âges et ayant différents types de moyens financiers sur moult dimensions qui affectent leur participation sociale, leur santé et leur sécurité. On observe déjà que plusieurs municipalités ont intégré des activités de lutte contre la maltraitance dans leurs activités. Par exemple, la distribution de jeux de cartes comprenant des messages de sensibilisation au dos des cartes, l'enregistrement d'émissions de télévision ou de radio communautaire, l'engagement de la municipalité dans les activités du 15 juin (Journée internationale de lutte contre la maltraitance aussi connue comme la journée du ruban mauve), etc. La démarche MADA peut aussi devenir le levier par lequel on pense les messages publics qui sont véhiculés sur les personnes âgées (par exemple : penser les fêtes de la famille de façon plus ouverte qu'uniquement centrées sur les jeunes familles excluant *de facto* les personnes âgées, écrire les politiques municipales qui concernent les personnes âgées en ne les limitant pas uniquement aux rôles des aînés au sein des familles afin de reconnaître l'épanouissement des aînés hors de la sphère privée et de ne pas exclure ceux qui n'ont pas de descendants ou dont les descendants vivent ailleurs, etc.). Plusieurs régions, surtout par le biais d'initiatives relevant du réseau de la santé et des services sociaux, adoptent des politiques de tolérance zéro face à la violence ou plus spécifiquement face à la maltraitance envers les personnes âgées. L'engagement municipal dans l'application de ces politiques peut contribuer à créer non seulement un climat de lutte ciblée contre la maltraitance, mais aussi à promouvoir une société bientraitante envers les personnes âgées, soit de plus en plus affranchie d'âgisme. □

Pour de plus amples informations sur la lutte contre la maltraitance, je vous invite à visiter régulièrement notre site Internet où vous trouverez plusieurs informations en accès libre, www.maltraitancedesaines.com. Vous pouvez également visiter le www.camf.ca/activites pour consulter le contenu de l'atelier présenté lors du 26^e Colloque de l'action municipale en faveur des familles et des aînés du 1^{er} mai dernier.

MUNICIPALITÉ + FAMILLE

LE « PENSER ET AGIR FAMILLE / AÎNÉ » DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

printemps-été 2014

volume numéro

11.2



L'URBANISME
PARTICIPATIF
AU SERVICE
DES MUNICIPALITÉS

Chaque Dossier spécial sur l'action bénévole au Carrefour Action Municipale et Famille

Le bénévolat et les démarches de PFM et MADA